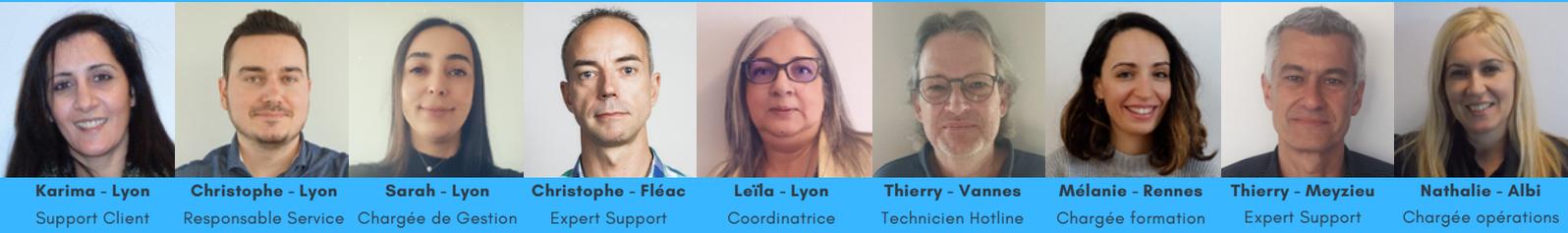




# Union Nationale des Syndicats Autonomes

Nos engagements : **Vous être utile, vous informer et défendre vos intérêts dans une posture adaptée au sujet : dialogue, négociation, revendication et action**  
Notre force : **l'autonomie. L'UNSA ne nous impose pas de ligne de conduite et se positionne en conseil sur nos actions et nos demandes**

## L'équipe UNSA



### AGENDA SYNDICAL :

**09/03 :**  
**RÉUNION DS**  
ACCORD PRE-ELECTORAL

**16/03 :**  
**RÉUNION DS**  
ATTENTE ORDRE DU JOUR

**22/03 :**  
**RÉUNION CSSCT**  
PRESENTIEL RENNES

**23/03 :**  
**RÉUNION CSE**  
PRESENTIEL RENNES

**11/04 :**  
**ELECTIONS**  
DEBUT DU 1ER TOUR



### L'UNSA AVEM, c'est :

Un regroupement de collaborateurs motivés, disponibles et proches de vous, qui connaissent les métiers, en mesure de défendre vos intérêts et de vous représenter face à la Direction ou dans le cadre de votre travail.

Notre motivation au quotidien : vous être utile et nous assurer que votre voix soit entendue

[Nous connaître](#)



## EDITORIAL

### "L'UNSA SUR LE WEB"

Nous vous avons indiqué dans notre précédente Newsletter que **nous souhaitons renforcer notre communication**. Nous avons déjà traduit cet engagement concrètement en reprenant la publication de cette newsletter, mais aussi en **diffusions régulières sur notre groupe Facebook**. Ceci afin que vous soyez informés de l'évolution des négociations au sein de l'entreprise, mais aussi des différents sujets sur lesquels nous intervenons. Nous sommes maintenant prêts à franchir une étape supplémentaire.

En effet, c'est avec une grande fierté que nous vous annonçons **la mise en ligne de notre site interne UNSA AVEM : <https://unsaavem.odoo.com/>**. Ce site nous apportera plus de flexibilité dans notre communication. Vous y retrouverez notre agenda, le résumé de nos échanges avec la Direction, , mais aussi des dossiers sur des sujets de fond (comme, par exemple, une explication des changements apportés par la nouvelle convention, ou des élections à venir). Vous avez la possibilité de réagir à ces publications, de nous donner votre avis et les moyens de nous contacter en cas de besoin sont mis en visibilité.

Important, le site n'est accessible en totalité qu'en demandant la création d'un compte via le formulaire de contact : <https://unsaavem.odoo.com/contact>

A noter, nous attendons la création de notre propre nom de domaine, il est possible que notre adresse change sensiblement, nous vous en informerons. Mais il nous semblait pertinent de vous mettre en visibilité cet outil dès maintenant. Nous sommes ouverts aux suggestions, n'hésitez pas !



# LES NEGOCIATIONS SYNDICALES

## ACCORD TRAVAIL À DISTANCE - TÉLÉTRAVAIL

La Direction a communiqué récemment sur l'abandon assumé du troisième jour de télétravail et sur la mise en place compensatoire d'un jour "additionnel" par mois. Nous ne sommes pas d'accord avec

cette approche, mais nous ne pouvons pas nous y opposer. Nous attendons la négociation autour du temps de travail pour obtenir une compensation du 3ème jour, à travers la semaine de 4 jours notamment.

## ACCORD TEMPS DE TRAVAIL

L'accord sur le temps de travail a été mis en pause après la mobilisation de juin. La Direction ne reprendra les échanges qu'après les élections.

Nos revendications sur le sujet restent inchangées, elles sont reprises ci-contre. N'hésitez pas à nous faire part de sujets que nous n'aurions pas cités !

## ACCORD INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Un nouvel accord décrivant l'organisation, le fonctionnement et les attributions des institutions représentatives du personnel a été conclu avec la Direction. Il concerne donc le Comité Social et Economique (CSE), ses commissions ainsi que les Délégués Syndicaux.

### Commission Santé, Sécurité, Conditions de Travail

Il y aura toujours 10 membres, mais il devra s'agir d'élus au CSE (titulaire ou suppléant). Les missions et le nombre d'heures pour les conduire restent inchangées. Une réunion sera tenue tous les 2 mois.

### CSE

Le nombre de membres passe de 18 à 22, par un simple calcul légal lié au nombre de collaborateurs dans l'entreprise. Le nombre d'heures de délégation est inchangé (26h), tout comme l'organisation d'une réunion mensuelle.

### Commission Sociale

Elle regroupera les commissions Logement, Formation, QVT et Egalité Pro.

Elle sera composée de 10 membres, issus d'élus au CSE (comme pour la CSSCT). Chaque sujet sera abordé une fois par an, ce qui aboutira à une réunion trimestrielle.

### Commission Economique

5 membres issus du CSE, pas d'autre changement

### Délégués Syndicaux

Globalement, pas de changement dans leurs attributions.

## LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les négociations autour de la tenue des élections ont abouti, avec la signature de l'accord préélectoral.

Elles ont permis de définir les conditions d'organisation des élections, le nombre de sièges à pourvoir, la répartition cadre / non-cadre, homme / femme notamment. Nous avons publié un dossier détaillé sur notre site Web, mais voici les informations principales.

Les postes à pourvoir :

- 12 cadres (6 titulaires / 6 suppléants), 8 hommes et 4 femmes
- 32 non-cadres (16 titulaires / 16 suppléants), 18 hommes et 14 femmes

Le calendrier des élections :

- 1er tour : du 11/04 au 18/04
- 2ème tour : du 25/04 au 03/05

Le vote se déroulera de manière électronique, via la société "E-Votez", l'entreprise communiquera sur les modalités de connexion et de vote.

Avec la signature de cet accord, la "campagne électorale" va donc pouvoir démarrer officiellement.

Nous avons déjà commencé à établir notre liste et sommes en train de la finaliser. Sur ce point, nous restons très attachés à maintenir une diversité parmi nous, avec une représentation d'un maximum de sites et de métiers. Nous communiquerons notre liste au plus tard le 28 mars, ainsi que notre profession de foi, qui reprendra nos engagements.

Dans le cadre de cette campagne, nous aurons l'occasion de nous déplacer sur plusieurs sites (dans la limite de 4 déplacements toutefois) afin de vous rencontrer et de répondre à vos questions. Nous publierons le planning de nos visites sur notre site Web et sur notre groupe Facebook. Comme nous ne pourrions pas aller partout, n'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin ou de question !

## TEMPS DE TRAVAIL REVENDEICATIONS UNSA INCHANGEES

**Etendre les 37h15 et les 14 JRTT associés** à une population plus large et laisser le choix à chacun de passer à 37h15 ou non.

**Proratiser les RTT pour les temps partiels** plutôt que de les supprimer

**Pour les cadres hors forfait jour**, normaliser le recours aux heures supplémentaires

**Augmenter les compensations du travail "décalé" de 10 %** : nuit, dimanche/JF, horaires décalés, nuitée etc.

**Expérimenter un dispositif "4J/5"** (condenser la semaine sur 4 jours)

**Réviser la règle des jours fériés** sur les semaines de 28/35h.

**Permettre l'utilisation d'une partie des congés N sur l'année N+1**

**Positionner un plafond sur les heures supps / astreinte** pour éviter les cas extrêmes et proposer une compensation aux concernés.

## VOS QUESTIONS

### **"A qui adresser une question ?"**

La liste des élus UNSA est disponible dans la partie "Dialogue Social" de l'intranet AVEM. Vous pouvez également nous solliciter par mail : [unsa.avem@gmail.com](mailto:unsa.avem@gmail.com)